

La direction de Mundocom au mépris du droit à la vie privée impose à deux salariés des modifications d'horaires sans aucun dialogue ni concertation. Il ne s'agit pas là d'un acte anodin, c'est d'une part, la remise en cause pour ces salariés de leurs conditions de travail et d'autre part, ces nouveaux horaires entraînent une rupture brutale de leurs conditions de vie, de leurs rapports sociaux avec leurs proches.

**La direction ordonne, mais sans faire de cas de l'allongement du temps de transport, de la fatigue, du stress que cela entraîne.**

**La direction commande, mais sans faire de cas de la vie privé des salariés, de leur intégrité psychique.**

Ainsi, pour ces deux salariés qui se préoccupe du coût supplémentaire imposé par ce changement, coût pour les frais de garde de leurs enfants en bas âge et l'impact sur leur éducation.

Pour l'instant deux personnes sont affectées par ce diktat de la direction. Mais nous avons un prochain Comité d'Entreprise ou nous sera posé la question d'un aménagement des horaires sur d'autres salariés.

**Si nous acceptons aujourd'hui cette décision unilatérale que ferons-nous après ce Comité d'Entreprise qui impactera beaucoup plus de salariés.**

***« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »***, disait Bertolt Brecht, alors battons-nous pour nos conditions de travail et pour l'amélioration de celles-ci. Ou alors laissons faire et nous serons tous perdant.